

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Association agréée par le ministère de la santé pour représenter les usagers de santé

50, rue de Chabrol - 75010 Paris • Courriel : infos@admd.net

Services administratifs (du lundi au vendredi, 9h-19h, et le samedi, 9h-12h): 01 48 00 04 16 ADMD-Ecoute (du lundi au vendredi, 10h-19h, et le samedi, 10h-12h): 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées : 01 48 00 09 89

Site: www.admd.net • Blog: www.admdblog.fr • Twitter: @AdmdFrance

Le Président,

N/Réf.: ADMD/JLR/PhL/2017-020

V/Réf.:

Objet : Droit de Mourir dans la Dignité PJ : Sondage Ifop mars 2017

Visa DG

Paris, le 20 mars 2017

Monsieur le Député,

Vous êtes candidat à l'élection présidentielle, c'est-à-dire candidat pour défendre, durant cinq années, les intérêts de l'ensemble des Français, en vertu de nos principes républicains et de laïcité. Des intérêts généraux et non des intérêts catégoriels...

Il est un sujet sur lequel les Français sont très majoritairement d'accord (cf. sondage joint): la nécessité de légaliser le droit de mourir dans la dignité, c'est-à-dire l'euthanasie (administration d'un produit létal par un tiers) et le suicide médicalement assisté (auto-administration d'un produit létal). En 2012, ils l'avaient demandé à François Hollande qui s'y était engagé dans sa proposition 21, mais qui a finalement renoncé sous la pression du lobby des médecins et des groupements religieux. Pourtant, on meurt mal en France, les nombreux témoignages qui nous parviennent chaque jour nous le prouvent, tout comme les malheureuses affaires Lambert ou Mercier. Et tant d'autres...

Aux Pays-Bas depuis 2001, en Belgique depuis 2002, au Luxembourg depuis 2009, des lois permettent le recours à une euthanasie lorsque les conditions de la fin de vie et la volonté du patient clairement exprimée le requièrent. En Suisse, des pratiques de suicide assisté existent et permettent à de nombreux Français, qui disposent de moyens financiers, de trouver une solution digne de fin de vie. Aux États-Unis, au Mexique, au Canada, des lois locales ou nationales accordent à chacun le droit de disposer de son corps à la fin de sa vie.

Monsieur le Député, dans une société juste et fraternelle, un nouveau droit pour chacun, c'est un peu plus de liberté pour tous. Le droit de vote des femmes, le droit à l'avortement, la dépénalisation de l'homosexualité, le mariage pour tous sont des mesures qui ont fait progresser notre société. Elles ont apporté un droit supplémentaire sans en enlever à quiconque. Nulle n'est obligée de recourir à une IVG; chacun est libre de se marier avec qui il veut, partenaire du même sexe ou de sexe opposé... Ainsi, nul ne sera obligé à mettre un terme à ses jours en cas de maladie incurable. Il s'agira bien d'un droit et non d'une obligation. Et penser qu'il existerait des euthanasies obligatoires ou économiques est une insulte faite au peuple français, au législateur et à toutes celles et à tous ceux, à commencer par la justice, qui sont en charge de l'application et du respect de nos lois républicaines.

Monsieur Jean Lassalle candidat à l'élection présidentielle Assemblée Nationale 126, rue de l'Université 75007 Paris Monsieur le Député, les 70.000 adhérents de l'ADMD, présents sur tout le territoire de notre République, souhaitent savoir si vous accepterez, dans le cas où les Français vous éliraient à la présidence de la République le 7 mai prochain, de légaliser rapidement :

- L'euthanasie, c'est-à-dire l'administration d'un produit létal par un tiers, en cas de fin de vie, dès lors qu'elle fera l'objet d'une demande consciente et réitérée.
- ➤ Le suicide médicalement assisté, c'est-à-dire l'auto-administration d'un produit létal, délivré sous contrôle médical, en cas de fin de vie, dès lors qu'il fera l'objet d'une demande consciente et réitérée.

Votre réponse sera transmise à nos adhérents et reproduite sur notre site d'interpellation www.pouruneloideliberte.fr. Elle conditionnera, à n'en pas douter, le vote de nos 70.000 adhérents.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère, évidemment, favorable à notre demande de liberté, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Jean-Luc Romero